

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 4 ET 5 NOVEMBRE 2013

Point 6 de l'ordre du jour

Réponse du Conseil communal au postulat de M. Martin Rauber, au nom de la Commission d'aménagement, relatif à la demande d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême

Lors de la séance du 18 mars 2013, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal le postulat de M. Martin Rauber, au nom de la Commission d'aménagement, relatif à la demande d'un mandat d'études parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême.

Le postulat se base sur la volonté d'offrir aux Tourains la place publique conviviale qui fait défaut en l'état. Il est estimé que les conditions qui ont prévalu à l'étude du réaménagement actuel, lequel date d'une dizaine d'années, ont changé en raison de la réalisation des mesures d'accompagnement, du développement de La Tour-de-Trême et de la suppression du rond-point.

En préambule, le Conseil communal se permet de rappeler que de nombreuses études relatives à l'aménagement de la Place Sciobéret ont eu lieu, lesquelles ont abouti à la mise à l'enquête du dossier le 16 mars 2001. Le résultat de l'aménagement de cette place n'est donc pas volontairement minimaliste, mais il est le fruit d'âpres négociations, d'une part avec les commerçants et d'autre part, avec le Service archéologique. En effet, en raison des vestiges de l'ancienne église qui s'y trouvent, ledit Service avait accepté de préavis favorablement le dossier assorti de réserves limitant au strict minimum l'impact des travaux projetés sur le potentiel archéologique du secteur.

L'étude du réaménagement de l'espace public situé dans le périmètre compris entre l'église, la poste et la pizzeria « La Lanterne » nécessiterait un examen de fond. Ce dernier implique que des conditions cadres soient réunies et que la situation urbanistique soit stabilisée pour pouvoir définir des objectifs clairs et ainsi obtenir une réelle valeur ajoutée à l'aménagement.

Or, l'aménagement de la rue Pierre-Nicolas-Chenaux doit encore être réalisé. De plus, le bâtiment de la poste avec ses places de stationnement est un élément clé dont la présence est un facteur bloquant pour un véritable réaménagement de l'espace public; l'avenir de ce bâtiment devra à terme être défini. Concernant le développement de La Tour-de-Trême, il est à relever que le centre de la localité est encore en mutation avec la réalisation du quartier de La Casaz et la construction d'immeubles dans le secteur de la Rochetta.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime qu'il est prématuré de lancer un mandat d'études parallèles pour le réaménagement de l'espace public au centre de La Tour-de-Trême. D'autre part, l'aménagement actuel de la place Sciobéret est très récent. Enfin, le Conseil communal s'efforce de s'en tenir à la limite annuelle qu'il a fixée pour le budget des investissements et d'autres investissements s'avèrent prioritaires.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud